

Initiatives ministérielles

Si on demandait aux gens qui sont passés dans cette enceinte quelle a été leur contribution, dans quelle mesure ils se sont bien acquittés de leurs tâches, quelle influence ils ont eue sur la politique, on s'apercevrait que beaucoup de députés sont plus efficaces au niveau de leur circonscription. Il existe toutes sortes de façons d'évaluer leur travail, mais nous sommes soumis à une évaluation tous les quatre ans et je tiens à ajouter que nous n'avons rien contre, bien au contraire. On me dit que la tradition va changer et que nous devons peut-être attendre cinq ans. Je vais laisser le soin aux Canadiens de trancher la question.

Le cynisme et l'exaspération dirigés contre le système englobent également—et nous devons le reconnaître de façon tout à fait honnête—le sentiment que la fonction publique fédérale n'est peut-être pas aussi efficace qu'elle le devrait. Il faut revenir sur cette question de la sous-traitance et sur l'énorme exaspération des gens; ainsi, durant la grève, nous nous rappelons tous comment les gens réagissaient face à des situations qui les touchaient directement. À part cela, les gens étaient peut-être relativement apathiques, mais lorsqu'ils faisaient la queue, lorsqu'ils ne pouvaient se rendre dans les aéroports, obtenir un passeport, faire approuver divers programmes ou demandes ou le reste, cela soulevait chez eux un énorme sentiment d'exaspération.

On peut penser que ce sentiment a disparu, mais je pense qu'il est dans l'intérêt de la fonction publique d'examiner de près ce que nous proposons, et c'est pourquoi je tiens à souligner la nécessité de rendre des comptes. Je veux bien qu'en tant que politiciens, nous ayons à rendre des comptes et à payer le prix tous les quatre ou cinq ans, selon le cas. Cependant, au sein de la fonction publique, il faut également que les fonctionnaires aient des comptes à rendre et cela va devenir extrêmement difficile à cause de la façon dont les propositions contenues dans ce projet de loi permettent que les décisions soient prises. Allons-nous pouvoir réagir plus rapidement aux problèmes? Allons-nous nous attaquer aux niveaux régional ou même local à certains problèmes particuliers, ou allons-nous essayer davantage de nous assurer auparavant de bien régler la question de responsabilité, en d'autres termes, de nous assurer dans le cas de n'importe quelle décision, que personne n'en porte le blâme? Je pense que c'est là une crainte légitime de la part des fonctionnaires; ils veulent connaître les consé-

quences du processus de prise de décisions proposé et les responsabilités qui incomberont à la personne prenant la décision.

Il y a un enjeu pour les fonctionnaires en l'occurrence, mais également pour les Canadiens. La fonction publique va-t-elle être plus efficace ou va-t-il y avoir davantage de gens qui essaient de s'assurer de ne pas être tenus responsables à un moment donné d'une mauvaise décision ou d'une décision qui a eu de très graves répercussions?

Ce sont là des questions sur lesquelles on doit se pencher, selon moi, à cause de la notion de responsabilité. Cette notion est essentielle dans toutes les mesures que nous prenons dans notre vie publique. Nous devons comprendre que les Canadiens insistent pour que les politiciens et les fonctionnaires rendent des comptes et que le système à ce titre soit le plus transparent possible. Le meilleur exemple de tout ceci se trouve dans les comptes publics; les gens s'inquiètent beaucoup plus des dépenses de 100 000 \$ ou 200 000 \$, voire 1 million de dollars que de celles d'un milliard de dollars, car ils ne s'y retrouvent pas dans le système lorsqu'ils se penchent sur des programmes plus larges. Ils sont incapables d'examiner la question comme il se doit.

Un haut fonctionnaire avec qui j'ai discuté de ce problème hier m'a dit qu'il était courant dans la fonction publique—aux niveaux supérieurs, je tiens à le signaler—de dire que les parlementaires n'utilisent pas, par exemple, la partie III du Budget des dépenses qui explique en détail comment l'argent est dépensé au Canada. Or, il est extrêmement coûteux de produire ces documents. Les ministères travaillent pendant des semaines et des mois pour rassembler les renseignements pertinents et publier en définitive une série de livres qui pourraient remplir une tablette de 10 à 12 pieds de long. La triste réalité, c'est que ce haut fonctionnaire a raison. Ces renseignements ne sont pas utilisés.

Est-ce qu'ils ne sont pas utilisés parce que les parlementaires et le public canadien ne veulent pas les utiliser, ou sont-ils tellement complexes et difficiles à utiliser que personne ou très peu de gens ont la compétence nécessaire pour les utiliser?

La question que les parlementaires devront se poser à un moment donné est celle-ci: la production de ces renseignements par les fonctionnaires et le gouvernement vise-t-elle à informer le Parlement et le public ou à répondre à la nécessité de divulguer ces renseignements?